

Mise en ligne : 24 octobre 2016.
Dernière modification : 12 novembre 2020.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE BÔNE

S.A., 26 juin 1920.

CONSTITUTION

(La Cote de la Bourse et de la banque, 29 juillet 1920)

Société Immobilière de Bône (Algérie). — Capital 1.250.000 f., divisé en 2.500 actions de 500 fr., dont 2.000 d'apport, attribuées à M. Seigle-Goujon. Siège social à Bône (Algérie), 4, rue Napoléon-Maggiore, et à Paris, 58, rue Caumartin. Conseil d'administration : MM. Seigle [Siegel]-Goujon, de Bailliencourt-Courcol, Mizard, Michel et Joubert. Statuts déposés chez M^e Josset, à Paris. — *Gazette du Palais*, 16 juillet 1920.

(L'Écho d'Alger, 26 février 1921)

Société Immobilière *DE BONE*

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.250.000 FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 58, rue Caumartin, PARIS

EMISSION

de 12.000 Bons, 7%, de 500 Francs

Remboursables au pair dans un délai maximum
de DIX ANS

Soumis aux règlements de la Société civile des porteurs de bons
Intérêt annuel de 35 francs, net d'impôts présents
et futurs, payable semestriellement les 15 Janvier
et 15 Juillet de chaque année.

Prix d'Emission : 495 Francs

Plus la fraction de coupon échue à raison de frs 1.50
par quinzaine écoulée

JOUISSANCE 15 JANVIER 1921

On souscrit dès à présent, sans frais
à la **BANQUE FRANCO-ALGÉRIENNE**
4, Rue de Constantine. — ALGER

On souscrit dès à présent sans frais
à la BANQUE FRANCO-ALGÉRIENNE
4, rue de Constantine, Alger

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Bq_franco-algerienne.pdf

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE BÔNE
S.A. frse au capital de 1,25 MF.
Siège social : Paris, 58, r. Caumartin
Siège en Algérie : Bône, 4, r. Napoléon-Maggiore
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,

Conseil d'administration

SIEGEL-GOUJON (G.), 82, r. Michelet, Alger ; pdt ;

MIZARD (G.)

BAILLIENCOURT-COURCOL (F. de)

MICHEL (G.)

JOUBERT (J.)

Objet. — L'acquisition de terrains urbains à Bône, la mise en valeur de ces terrains par des travaux de voirie et d'édilité nécessaires, l'exécution des travaux, la revente ou la location des terrains, l'acquisition de terrains, la construction, la location, l'exploitation des immeubles en France ou à l'étranger, toutes entreprises de travaux publics.

Capital social. — 1,25 MF en 2.500 act. de 500 fr. libérées d'un quart.

Obligations. — 12.000 bons de 500 fr. 7 % remboursables en 10 ans émis en 1921. Intérêt annuel 35 fr. net d'impôt, payable semestriellement le 15 janvier et 15 juillet.

Répartition des bénéf. — 5 % à la rés. légale ; 6 % d'intérêt aux act. ; sur le surplus, 10 % au conseil ; 90 % aux parts.

Société immobilière de Bône
(*La Journée industrielle*, 18 octobre 1925)

Une récente assemblée extraordinaire a décidé de changer la dénomination de la société, qui sera désormais : Société Immobilière et Maritime de l'Afrique du Nord (S.I.M.A.N.O.), L'assemblée a décidé également de transférer le siège social au 38, rue de Châteaudun, à Paris, et de ramener le taux nominal des actions de 500 fr à 250 fr, par l'échange de deux actions nouvelles contre une ancienne.

FAILLITES
(*La Journée industrielle*, 24 avril 1926)

PARIS. — 23 avril. — Société Immobilière et Maritime de l'Afrique du Nord, précédemment dénommée Société Immobilière de Bône, société anonyme au capital de 1.250.000 francs, siège a Paris, précédemment 82, rue d'Amsterdam, puis 58, rue Caumartin, et actuellement 38, rue de Châteaudun. Juge.-comm. : M. Gaudriot. Syndic prov. : M. Lemonnier.

Un gros scandale politico-financier
La Banque Oustric et la Snia Viscosa
par R. M.
(*Les Documents politiques*, novembre 1926)

.....
[La Banque Oustric] ne fut peut-être pas très heureuse dans le choix de ses placements, et, sans vouloir établir le tableau de ceux-ci et de voir ce que sont devenus tous les titres ainsi répandus dans le public par ses soins, nous nous bornerons à citer

deux affaires, dont les noms pouvaient faire croire à un avenir assez intéressant et qui, malheureusement, ont coûté fort cher aux capitalistes qui y étaient intéressés.

Nous voulons parler d'abord de la Compagnie française de navigation intérieure... et de la Société immobilière de Bône, dont la Banque Oustric plaça, en 1921 également, 12.000 bons 7 % de 500 francs au même prix de 495 francs, dont les difficultés sans nombre ont été contées par la presse financière et dont les porteurs de bons sont encore en train de batailler pour essayer de tirer quelque chose de leur gage.

.....

